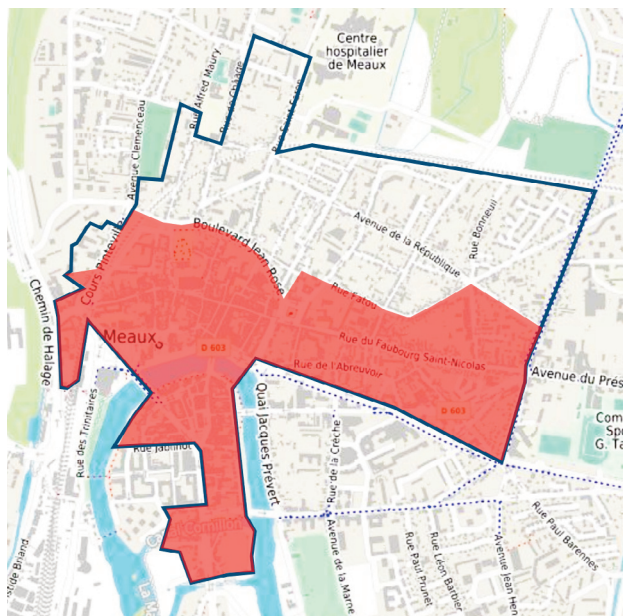


- Mon dossier est étudié en commission. Lorsqu'il est validé, il est présenté au Conseil Municipal.
- Dès que le Conseil Municipal a validé mon dossier, je reçois un courrier de la Ville qui m'indique le montant de ma subvention. Je peux alors débiter mes travaux.
- Mes travaux sont finis. J'en informe le service urbanisme et je joins ma facture acquittée pour recevoir la subvention.

Le bénéficiaire devra respecter l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Après les travaux, un panneau municipal sera apposé sur la façade durant un an.



- Périmètre de l'obligation de ravalements
- Périmètre de l'aide municipale aux ravalements

### POUR PLUS D'INFORMATIONS :

**Service Urbanisme,  
Ville de Meaux**  
2, place de l'Hôtel de Ville Jacques Chirac  
77100 Meaux  
Tél : 01 60 09 98 45  
E-mail : [urbanisme@meaux.fr](mailto:urbanisme@meaux.fr)

Du lundi au mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h  
**Fermé le jeudi et vendredi**



# AIDES AUX RAVALEMENTS

**Vous souhaitez valoriser  
votre patrimoine ?**



**Bénéficiez d'aides financières  
Jusqu'à 30% d'aides pour réaliser  
vos travaux de ravalement.**



## LES OBJECTIFS

La Ville de Meaux a mis en place depuis plusieurs années une aide au ravalement de façade destinée aux propriétaires de biens bâtis. Elle permet aux propriétaires de bénéficier de subventions publiques.

Cette aide financière s'inscrit dans le programme du Plan Marshall / Cœur de Ville. Elle vise à accélérer la réhabilitation de l'habitat, à favoriser l'embellissement du cœur de ville et à renforcer sa dynamisation.

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

**Vous êtes :**

- Propriétaire d'une maison ;
- Propriétaire d'un immeuble à usage d'habitation ou mixte (hors vitrine et devanture) ;
- Syndicat de copropriété.

Les bénéficiaires sont les maîtres d'ouvrage et ont le choix des entreprises.

Toutefois, il est primordial de veiller à ce que les entreprises contractent les assurances nécessaires (assurance décennale ou responsabilité civile professionnelle).

## QUELLES SONT LES CONSTRUCTIONS CONCERNÉES ?

**Votre maison ou votre immeuble doit :**

- Être inscrit dans le périmètre défini par la Ville ;

- Avoir été construit avant 1990 ;
- Visible depuis la voie publique.

## QUELS TYPES DE TRAVAUX SONT SUBVENTIONNABLES ?

Les travaux de ravalement de façade par peinture, enduit monocouche à la chaux ou enduits plâtre et chaux.

Les travaux doivent être confiés à des professionnels et respecter les prescriptions en matière d'urbanisme.

## QUELLES SONT LES AIDES ?

Le montant de la subvention est conditionné selon la qualité du ravalement (type d'enduits, modénatures, ...) et la surface de façade visible de l'espace public..

### FAÇADES :

Peinture : 18€/m<sup>2</sup>  
Enduit Monocouche : 30€/m<sup>2</sup>  
Enduit plâtre et chaux : 40€/m<sup>2</sup>  
Prime architecturale : + 10€/m<sup>2</sup>

Le montant de la subvention est plafonné à hauteur de 30% du prix total des travaux de ravalement.

La prise en compte et la restitution des modénatures spécifiques seront récompensées grâce à la prime architecturale.

### Bon à savoir :

Les travaux ne devront pas avoir démarré avant la réception de la notification de l'autorisation d'urbanisme et de l'accord de la subvention par la commission.

## COMMENT PUIS-JE BÉNÉFICIER DE CE DISPOSITIF ?

- Je vérifie sur [www.ville-meaux.fr](http://www.ville-meaux.fr) ► *Accueil* ► *Cadre de vie* ► *Urbanisme et rénovation urbaine* que mon bien est inscrit dans le périmètre des aides aux ravalements.
- Je dépose à l'Hôtel de Ville de Meaux, au service urbanisme une déclaration préalable ou un permis de construire mentionnant la nature des travaux.
- Je joins un dossier de demande de subvention comprenant :
  - Un plan de situation ;
  - Un plan de masse ;
  - Une lettre d'accompagnement, adressée à Monsieur le Maire de Meaux, sollicitant une subvention ;
  - Les devis d'entreprises qualifiées avec le métrage exact de la surface à raveler et visible depuis l'espace public ;
  - Des photos des façades à raveler ;
  - Un relevé d'identité bancaire.